

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID: 032-200073310-20240307-CS_2024_10-D



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-10

OBJET: Affectation de résultat Budget AC

Membres en exercice : **26** Membres présents : 21

Membres ayant donné procuration: 3

Votes contre: 0 Votes pour: 24 L'an deux mille vingt-quatre, le sept-mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de Monclar d'Armagnac, sous la présidence de Philippe SAUQUES, Président.

Secrétaire de séance : Christian DARTIGUE

Membres présents ou représentés: DUFFAU Jean-Claude (Pouvoir), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (Pouvoir), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud. BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION:

Affectation de résultat :

Restes à réaliser Dépenses : 891 775,00 €
Restes à réaliser Recettes : 557 083,80 €
Affectation au compte 1068 : 202 234,29 €
Solde positif en fonctionnement : 63 934,38 €
Solde positif en Investissement : 132 456,91 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'affectation de résultat pour le budget 2024 AC.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Le Président, Philippe SAUQUES

